Soutien et financement:

Le soutien consiste en l'achat d'attestations par la Fondation KliK et est versé chaque année pour les réductions d'émissions réalisées jusqu'en 2030 inclus. Les participants au programme reçoivent un prix «élevé» (mesures A, B, D: 145 francs par tonne de CO e réduite; mesure C: 50 francs par tonne de CO e réduite) jusqu'à ce que les frais d'investissement soient couverts par le subside reçu, puis un prix «bas» (mesures A, B, D: 100 francs par tonne de CO e réduite; mesure C: 10 francs par tonne de CO e réduite) pour couvrir les coûts d'exploitation.

Comment puis-je participer ?

Pour l'inscription, nous avons besoin des éléments suivants:

- Formulaire d'inscription signé
- Rapport technique du projet, y compris les coûts d'investissement et d'exploitation prévisionnels
- Schéma du procédé de l'installation et conditions de rejet imposées par le canton
- Rapport annuel actuel
- Liste des appareils de laboratoire disponibles, programme de mesure et de maintenance

Qui peut participer au programme?

Il existe des mesures sur mesure pour chaque type d'installation. Demandez conseil au titulaire du programme, Infraconcept.

Infraconcept Certificates SA, Tél. 031 511 51 00, office@infraconcept.ch

INFRAconcept

Programme de soutien Réduction de protoxyde d'azote dans les STEP

KliK

Fondation pour
la protection du climat et la
compensation de CO_2 KliK

Le programme développé et exploité par INFRAconcept est entièrement financé par la Fondation KliK.

Pourquoi participer au programme de soutien?

- Le soutien est prévu jusqu'en 2030, mais plus vous vous engagez tôt, plus le subside sera élevé
- Les prescriptions légales vont être renforcées, mais grâce aux mesures soutenues, vous serez prêt à temps
- Effets secondaires positifs grâce à des rendements supplémentaires ou à des coûts d'exploitation réduits
- Les émissions de protoxyde d'azote représentent les deux tiers des émissions de gaz à effet de serre d'une STEP

Puis-je faire valoir les réductions d'émissions?

Oui, elles peuvent être prises en compte dans les bilans régionaux. Il faut toutefois préciser que les réductions d'émissions ont été réalisées dans le cadre de l'obligation de compenser qui incombe aux importateurs de carburants au niveau national.

Que reçois-je concrètement?

Couverture des frais d'investissement, puis couverture des coûts d'exploitation.

Où, comment et quand dois-je m'inscrire?

Si vous prévoyez des mesures concrètes de protection du climat, vous devez vous inscrire avant de lancer votre projet. L'inscription ne vous engage à rien.

Mesures visant à réduire les émissions de protoxyde d'azote:

Type de projet	Convient pour
A («Stripping à l'eau putride»)	Grandes stations d'épuration régionales avec élimination centralisée des boues
B («DynARA»)	Installations conventionnelles à boues activées, procédé SBR ou A/I sans dénitrification toute l'année (<65 %) ou avec des émissions de protoxyde d'azote élevées mesurées
C («Remplacement procédure de nitritation»)	Installations avec traitement des eaux usées selon Sharon ou procédure comparable avec émissions élevées de protoxyde d'azote
D («Combustion thermique»)	Installations à lit fixe, installations à boues activées couvertes, installations d'incinération des boues ainsi qu'installations Anammox avec émissions de protoxyde d'azote

Conditions de participation:

- ✓ La STEP est située en Suisse
- ✓ Mesurabilité des émissions
- ✓ Non rentable sans les produits provenant de la vente
- ✓ Divulgation d'autres aides financières
- ✓ Pas d'autre revendication des réductions d'émissions

Infraconcept Certificates SA, Tél. 031 511 51 00, office@infraconcept.ch